

CANADA

L'apartheid, responsable de cinq suicides ?

Cinq suicides au sein de la communauté autochtone du

Québec seraient à mettre à charge « du régime d'apartheid »

Un rapport d'enquête québécois sur une série de suicides dans une communauté indienne met en cause le système des réserves autochtones au Canada, qu'il qualifie de « régime d'apartheid auquel il serait temps de mettre fin ».

Le rapport publié samedi par le bureau du coroner du Québec conclut que les suicides de cinq personnes dont quatre femmes, survenus en 2015 dans une petite communauté autochtone du Québec, étaient « évitables ».

Notant que le « mal-être individuel des cinq personnes concernées » s'inscrivait dans « la trame de fond du mal-être collectif vécu par l'ensemble d'une communauté », le coroner Bernard Lefrançois écrit que « le problème majeur de base réside dans le régime d'apartheid » dans lequel les autochtones sont plongés « depuis 150 ans sinon plus ».

« La loi sur les Indiens qui est une loi archaïque et désuète établit deux sortes de citoyens, les autochtones et les non-autochtones », souligne-t-il.

Les autochtones « qui sont sous un régime à part ont été campés dans des réserves dans lesquelles ils ne peuvent pas se développer ni s'émanciper. Le message qui (leur) est continuellement envoyé

est : vous êtes différents et incapables », poursuit M. Lefrançois, avant d'ajouter : « Il est temps de mettre fin à ce régime d'apartheid ».

Le coroner est un officier public nommé par le gouvernement et chargé de mener des enquêtes sur des décès intervenus dans des circonstances violentes (accident, suicide, homicide), suspectes ou dues à des négligences.

Le rapport, d'une quarantaine de pages, porte sur les décès par suicide de cinq personnes entre février et octobre 2015, dans la petite communauté innue d'Uashat Mak Mani-Utenam, sur la côte nord au nord-est du Québec. ■